

Plan d'action du Secrétariat de l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI) (2016-2018)

Adopté le 4 novembre 2016 à la 31^{ème} assemblée générale de l'ICRI (Paris, France)

Axe 1 - « Contribuer à renforcer la prise de conscience sur la contribution des récifs coralliens et des écosystèmes associés à la lutte contre les changements climatiques »

La COP21 a été le premier accord à accorder une telle importance aux océans. Celle-ci est inscrite dans l'Accord de Paris et dans le Plan d'action Lima-Paris, quatrième composante des conclusions de la COP21. L'océan est une des solutions face aux changements climatiques. D'une manière générale, face aux problèmes résultant des changements climatiques, la nature offre des solutions, souvent aussi efficaces et moins coûteuses que des infrastructures qui coupent l'homme de son environnement naturel. Les récifs coralliens et les écosystèmes associés en offrent de nombreuses illustrations.

La prise de conscience du rôle central des océans et des écosystèmes côtiers a été favorisée par une mobilisation internationale, notamment la déclaration majeure « *Because the Ocean* », entérinée par de nombreux Etats en décembre 2015 en marge de la COP21, et de nombreuses initiatives concernant les océans et la gestion du littoral lancées dans le cadre du Plan d'action Lima-Paris.

Le Secrétariat de l'ICRI se propose de s'inscrire dans cette dynamique. A cet effet, avec les membres de l'ICRI, le Secrétariat envisage d'entreprendre ou de favoriser les actions suivantes :

- ✓ **Objectif (1) 1 : mettre en valeur la contribution des récifs coralliens, des mangroves et des herbiers à l'adaptation au changement climatique et à ses effets, et à leur atténuation**

Un comité *ad hoc* de l'ICRI dressera l'inventaire et procédera à l'examen des solutions offertes par les récifs coralliens et les systèmes côtiers pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter (« solutions vertes »). Il étudiera également la meilleure façon d'articuler ces solutions « vertes » avec les infrastructures « grises », afin d'améliorer la résilience. Il recensera des exemples de bonnes pratiques pour des projets futurs. Une attention particulière sera accordée aux mangroves, qui retiennent trois à cinq fois plus de carbone qu'une forêt tropicale de même surface. En Indonésie par exemple, on estime que les mangroves emmagasinent environ 3,14 milliards de tonnes de carbone, essentiellement dans le sol.

Le comité identifiera les bonnes pratiques d'évaluation des réductions d'émission résultant de la restauration des mangroves et des herbiers.

Le comité *ad hoc* réalisera un inventaire des contributions décidées au niveau national (NDC) et des stratégies d'adaptation des États membres, afin d'illustrer la place qu'y occupent les récifs coralliens, les mangroves et les herbiers et, par extension, les océans.

✓ **Objectif (1) 2 : favoriser le financement de projets et d'initiatives contribuant à la protection et à la restauration des récifs coralliens, des mangroves et des herbiers**

(i) Le Secrétariat se propose de (re)mobiliser les bailleurs de fonds, afin de favoriser leur mise en relation avec les porteurs de projets. Un inventaire des principaux projets concernant les récifs coralliens sera réalisé avec l'appui des principaux donateurs multilatéraux et bilatéraux. Son analyse permettra de préciser les principales zones géographiques concernées, la nature des actions financées, les caractéristiques de l'écosystème, etc. Ce travail permettra à son tour d'identifier les zones géographiques et les thématiques moins financées ou requérant une attention accrue, afin d'alerter les donateurs.

(ii) Le Secrétariat entend également consulter les principaux donateurs multilatéraux et bilatéraux pour mettre en évidence les mécanismes de financement innovants en faveur de la protection et de la préservation des récifs coralliens et des écosystèmes associés. Des projets novateurs sont en préparation ou en cours de mise en œuvre (paiements pour services rendus par les écosystèmes, mécanismes d'assurance, éco-tourisme, etc.). Leur mise en œuvre pourrait par exemple favoriser le développement de nouveaux projets. Du point de vue des bénéficiaires, ces exemples peuvent inciter les États et les communautés locales à lancer, avec l'appui des donateurs, de nouvelles initiatives visant à protéger les récifs. Les donateurs continueront à être consultés pour favoriser de telles initiatives.

✓ **Objectif (1) 3 : améliorer la connaissance du rôle des récifs coralliens, des mangroves et des herbiers dans les interactions avec le climat et les océans, ainsi que la connaissance de l'incidence de ces interactions sur ces écosystèmes**

Encourager les membres de l'ICRI à mobiliser leurs experts nationaux au groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur la situation et les enjeux relatifs aux récifs coralliens, aux mangroves et aux herbiers, afin que ces écosystèmes soient bien pris en compte dans le rapport spécial du GIEC consacré aux interactions entre le changement climatique, les océans et la cryosphère.

Le Secrétariat prendra également contact avec les Secrétariats de la CCNUCC et du GIEC pour aborder la question des récifs coralliens et des écosystèmes associés, dans le cadre de la préparation du « Rapport Spécial sur l'impact d'un réchauffement global de 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels et sur les trajectoires d'émission de gaz à effet de serre correspondantes ».

Axe 2 : « Répondre aux exigences internationales relatives aux récifs coralliens »

Les récifs coralliens bénéficient d'une attention internationale croissante. Les plans d'action des accords environnementaux multilatéraux (AEM) les prennent en compte, dans le prolongement des objectifs et du plan d'action d'Aichi pour la biodiversité. L'adoption d'une résolution relative à la gestion durable des récifs coralliens, lors de la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement (ANUE2) en mai 2016, s'inscrit dans cette dynamique. Les récifs coralliens, les mangroves et les herbiers devraient également voir leur situation améliorée par la plus grande priorité donnée aux questions relatives aux océans sur la scène internationale. Le plan d'action de l'ICRI doit contribuer à la mise en œuvre des engagements internationaux déjà pris dans ces domaines, ainsi qu'œuvrer à promouvoir de nouveaux engagements.

- ✓ **Objectif (2) 1 : mettre en œuvre la résolution sur la gestion durable des récifs coralliens adoptée lors de la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement (mai 2016)**

La résolution de l'ANUE2 fait de nombreuses références, directes et indirectes, à l'ICRI. Une réunion de concertation sur la mise en œuvre de cette résolution, organisée en Indonésie en juin 2016 sous l'égide du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), a réaffirmé le rôle de l'ICRI dans l'application de cette résolution. En partenariat avec l'unité « Récifs coralliens » du PNUE, le Secrétariat facilitera la mise en œuvre des actions suivantes :

- analyse des moyens d'action et des mécanismes de gouvernance internationaux et régionaux concernant la protection et la gestion durable des récifs coralliens ;
 - soutien à l'élaboration de nouveaux indicateurs relatifs aux récifs coralliens et d'évaluations des récifs coralliens régionaux, ainsi qu'à la préparation d'un rapport mondial sur l'état et l'évolution des récifs coralliens, par l'intermédiaire du Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens.
- ✓ **Objectif (2) 2 : contribuer à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), notamment les cibles de l'objectif 14 (« Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable »)**

Le Secrétariat de l'ICRI produira une synthèse de la contribution des récifs coralliens, des mangroves et des herbiers aux différents ODD, en recensant des exemples concrets provenant de ses membres et pouvant si possible être reproduits. Après examen et approbation par les membres de l'ICRI, cette synthèse sera présentée à la Conférence sur la mise en œuvre de l'ODD 14 organisée par les Nations Unies en juin 2017, pour favoriser la prise en compte des récifs coralliens, des mangroves et des herbiers dans la mise en œuvre de cet objectif. L'étude

devrait faire apparaître que l'état des récifs coralliens est un très bon indicateur du développement durable.

- ✓ **Objectif (2) 3 : mettre à profit les rendez-vous internationaux à venir pour poursuivre la sensibilisation en faveur des récifs coralliens et des écosystèmes associés**

Plusieurs événements majeurs seront organisés en 2017 et représentent une opportunité que le Secrétariat et les membres de l'ICRI saisisseront pour continuer à défendre la cause des récifs coralliens et des écosystèmes associés. L'ICRI s'efforcera d'élargir son audience au-delà des ministères chargés de l'environnement. Les ministères chargés du développement et des finances seront associés.

Axe 3 : « Contribuer à réduire les menaces d'origine humaine pesant sur les récifs coralliens et les mangroves et herbiers associés, en utilisant davantage les outils réglementaires »

La majorité des récifs coralliens dans le monde sont menacés par les activités humaines. On estime qu'en 10 ans (entre 1998 et 2008), 33% des récifs coralliens ont vu augmenter les menaces pesant sur eux. Plus de 60% des récifs dans le monde se trouvent sous la menace directe et immédiate de pressions d'origine locale, telles que la surpêche et les pratiques de pêche destructrices, le développement des littoraux, la pollution des bassins versants et la pollution et les dommages d'origine marine. Si l'on ajoute à ces menaces locales le stress thermique, environ 75% des récifs coralliens dans le monde peuvent être considérés comme menacés. L'ICRI lutte de manière constante contre les principales menaces d'origine humaine. Dans l'esprit du Secrétariat actuel, elle mettra également l'accent sur les menaces suivantes, qui ont été moins prises en compte :

- ✓ **Objectif (3) 1 : promouvoir des cadres juridiques pour la protection des récifs coralliens et des mangroves et herbiers associés, avec des objectifs chiffrés et une application effective, afin de protéger ces écosystèmes**

Sur la base des rapports annuels des membres de l'ICRI, une synthèse des mécanismes législatifs et réglementaires existants sera réalisée. Afin de distinguer les initiatives notables prises par les Etats en matière de protection et de gestion des récifs coralliens et des écosystèmes associés, un prix pourrait même être décerné (à l'image de la palme de l'Initiative française sur les Récifs coralliens (IFRECOR) ou des certificats de louange de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Les membres de l'ICRI seront également encouragés à fixer des objectifs chiffrés de protection de leurs récifs coralliens, mangroves et herbiers (à titre d'exemple, la France s'est donné pour objectif d'élaborer des plans d'action afin de protéger 75% des récifs coralliens d'ici 2021 et 55 000 hectares de mangroves d'ici 2020 dans ses départements et territoires d'outre-mer). La première étape consiste à évaluer la surface de récifs coralliens et de mangroves déjà protégés.

✓ **Objectif (3) 2: encourager l'interdiction des microbilles de plastique dans les produits cosmétiques**

La diffusion des microbilles de plastique dans l'environnement marin a des effets négatifs sur la biodiversité. Elle affecte les écosystèmes fragiles comme les récifs coralliens. Les États membres de l'ICRI (dont les États-Unis et la France) ont déjà pris des dispositions pour interdire ces microbilles. Les membres de l'ICRI seront invités à adopter une recommandation en ce sens.

✓ **Objectif (3) 3 : améliorer la réglementation et son application afin de réduire les dommages anthropiques directs liés au dragage et les dégradations physiques de la structure des récifs**

Les membres de l'ICRI seront invités à adopter une recommandation incitant à prendre des mesures législatives ou réglementaires contre les dragages visant à créer ou à étendre des infrastructures marines ou côtières en zone corallienne (à titre d'exemple, en France, l'État s'est fixé pour objectif d'interdire les opérations de dragage des fonds marins dans lesquels des récifs coralliens sont présents, à l'exception des dragages d'entretien des ports). Des études d'impact sur l'environnement sont indispensables avant de mener des interventions nécessitant un dragage ou impliquant une modification physique de la structure des récifs. La conduite de ces interventions doit respecter l'approche « éviter, réduire, réparer ». Des mesures telles que l'interdiction constituent une contribution importante à la protection des récifs coralliens.

✓ **Objectif (3) 4 : promouvoir le développement de dispositifs de mouillage limitant la destruction mécanique des récifs coralliens et des herbiers**

Les membres de l'ICRI seront invités à recommander l'interdiction du mouillage sauvage en zone corallienne et en zone d'herbiers, ainsi que la mise en place de mouillages fixes. Il convient par ailleurs de recommander le déploiement de mouillages innovants, adaptés aux conditions locales et permettant de limiter le phénomène de dragage de la chaîne dans les coraux et les herbiers. Des recommandations ainsi qu'un retour d'expériences concernant le mouillage écologique pourront être formulées (dispositifs reproduisant par bio-mimétisme fonctionnel les habitats environnants, et pouvant être associés à des boutures pour restaurer les substrats et encourager la recolonisation).

- ✓ **Objectif (3) 5 : examiner les données relatives à l'impact des crèmes solaires et autres perturbateurs endocriniens sur les récifs coralliens et encourager la production de crèmes solaires dont l'absence de nocivité pour les récifs coralliens a été prouvée**

De plus en plus d'études soulignent que les crèmes solaires et de nombreux produits cosmétiques contiennent des substances chimiques qui représentent une menace pour les récifs coralliens. Bien que les données statistiques diffèrent, on estime qu'au niveau mondial, environ 4 000 à 6 000 tonnes de crème solaire se trouvent dans les eaux baignant les récifs coralliens. Les entreprises doivent produire et distribuer des produits alternatifs aux crèmes solaires nocives. Le Secrétariat a pour mandat d'établir des contacts avec les représentants de cette industrie pour encourager fortement ces évolutions. L'ICRI travaillera de concert avec les organisations compétentes pour continuer à approfondir les études sur cette question. L'ICRI réexaminera cette question lors de sa prochaine assemblée générale.

Axe 4 : « Suivre l'état des récifs pour mieux les gérer »

Dès sa création, l'ICRI a mis en place le réseau mondial de surveillance des récifs coralliens (GCRMN), qui a pour objectif de dresser un bilan de l'état de santé des récifs pour les gestionnaires, les décideurs et les chercheurs. Ces rapports périodiques sont l'une des rares sources d'information disponibles sur l'état de santé des récifs aux niveaux mondial et régional.

Le Secrétariat de l'ICRI prendra en charge la coordination de ce réseau au niveau mondial, lancera l'élaboration et l'application d'une feuille de route et pilotera un groupe de travail pour mener cette action. Les travaux s'appuieront également sur les récentes avancées significatives réalisées au niveau régional.

- ✓ **Objectif (4) 1 : promouvoir les rapports régionaux sur l'état de santé des récifs coralliens**

Depuis la publication en 2014 du rapport sur l'état et l'évolution des récifs coralliens de la région Caraïbe entre 1970 et 2012 (*Status and Trends of Caribbean Coral Reefs : 1970-2012*), le GCRMN privilégie la publication de rapports régionaux, dans le but de les compiler pour publier un rapport mondial. Au cours du mandat du Secrétariat actuel, il est prévu que soient publiés un rapport régional pour l'océan Indien (rédigé par la Commission de l'océan Indien sous l'égide du GCRMN) et un rapport pour le Pacifique (piloté par le laboratoire CRILOBE-CNRS, sous convention avec le ministère français de l'environnement, de l'énergie et de la mer). L'ICRI encouragera la publication de ces rapports et en assurera une large diffusion. De plus, le Secrétariat encouragera la publication de rapports pour les régions dans lesquelles les travaux n'ont pas encore commencé ou sont en cours. Dans le cadre d'un partenariat avec l'unité

« Récifs coralliens » du PNUE, des lignes directrices seront élaborées pour faciliter la préparation de ces rapports.

✓ **Objectif (4) 2 : mieux suivre les phénomènes de blanchissement des coraux**

Le récent épisode de blanchissement corallien provoqué par El Niño est considéré comme le pire épisode jamais recensé. Il a mis en évidence l'importance de suivre les effets de ces phénomènes et d'agir pour les atténuer et si possible les anticiper. Alors que ces événements sont de plus en plus fréquents, il serait utile de disposer d'un recueil mondial des résultats issus des suivis locaux afin de prendre toute la mesure du phénomène.

Le Secrétariat propose que l'ICRI se saisisse de ce problème, d'une part en organisant un atelier dédié lors de la prochaine assemblée générale en 2017, et d'autre part en proposant une recommandation spécifique pour le suivi des épisodes de blanchissement corallien. Il sera fait appel au GCRMN.

Axe 5 : « Eduquer pour progresser »

Depuis sa création, l'ICRI s'est employé à sensibiliser le public et les décideurs à l'importance des récifs coralliens. Un réseau, le Réseau d'information international sur les récifs coralliens (ICRIN), avait été créé dans cette perspective, mais un manque de moyens l'a conduit à suspendre ses activités. Il faut également souligner que les actions de communication de l'ICRI se sont concentrées principalement sur les récifs coralliens. En revanche, les écosystèmes associés n'ont pas été inclus dans ces actions. Aussi le Secrétariat de l'ICRI envisage-t-il de renforcer les actions de sensibilisation à l'importance des mangroves et des herbiers.

✓ **Objectif (5) 1 : préparer l'année internationale pour les récifs coralliens en 2018**

En 1997, la première année internationale pour les récifs coralliens a été organisée sous l'égide de l'ICRI. Une deuxième année internationale a suivi en 2008. A cette occasion, plus de 600 événements ont été organisés dans 65 pays. Il semble ainsi naturel que l'ICRI fasse de 2018 la troisième année internationale pour les récifs coralliens. Le Secrétariat, en s'appuyant sur un comité *ad hoc*, travaillera à la préparation de cette année et s'emploiera à favoriser une meilleure sensibilisation aux écosystèmes associés lors des manifestations.

✓ **Objectif (5) 2 : renforcer la sensibilisation du grand public, des collectivités et de la jeunesse**

Le Secrétariat travaillera à la mise en valeur d'« aires marines éducatives ». Ces initiatives informelles de gestion participative d'une zone marine par une école ou un groupe d'élèves permettent de sensibiliser le jeune public aux enjeux de la conservation des écosystèmes littoraux



Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens
International Coral Reef Initiative

www.icriforum.org

fragiles. Alors que le nombre d'aires marines éducatives créées augmente, le Secrétariat devrait pouvoir s'appuyer sur ces expériences pour les partager.

Le Secrétariat s'emploiera aussi à développer la coopération avec les acteurs de la société civile mobilisés pour la protection des récifs coralliens et de leurs écosystèmes associés, ainsi que plus généralement des océans, afin de donner davantage d'écho aux priorités de l'ICRI.



Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens
International Coral Reef Initiative

www.icriforum.org